

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Carrière de "Foufouilloux Sud" sur le territoire de la commune de Virargues - Demande de prolongation d'exploitation sur une durée de 7 années jusqu'au 09/10/2030, avec une extension du périmètre autorisé en direction du Nord-Ouest, sur une superficie de 14,3 ha constituée de matériaux stériles, destinés au parfait achèvement de la remise en état par remblayage intégral.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMERYS FILTRATION FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur François GUEIDAN

RCS / SIRET

3	7	8	0	1	9	3	3	5	0	0	0	6	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société par actions simplifiées

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
c/ Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature ICPE	Une extension Nord-Ouest d'une superficie de 14,3 hectares, qui constitue l'assise de la verse de matériaux stériles située dans l'extrémité Ouest de la carrière de « Foufouilloux Nord ». Cette verse sera susceptible de fournir le volume additionnel de matériaux stériles (450 000 m3) indispensable au parfait achèvement du programme de remise en état dans le périmètre principal, notamment au cours de la période 2028-2029.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société IMERYS FILTRATION FRANCE a élaboré un dossier de porter à connaissance établi au titre de l'article R. 181-46-II du code de l'Environnement, et qui concerne les carrières de "Foufouilloux Nord" et de "Foufouilloux Sud".

Les modifications envisagées portent sur les thématiques spécifiques qui sont développés dans le point n° 1 de la notice explicative jointe. Les principales modifications sollicitées concernent :

- La modification de la planification de l'exploitation et la prolongation de l'autorisation sur une durée de 7 années afin d'achever la valorisation du gisement de diatomite ;

- Une extension du périmètre autorisé en direction du Nord-Ouest sur une superficie de 14,3 hectares, qui constitue l'assise de la verse de matériaux stériles de l'ancienne carrière de « Foufouilloux Nord ». Cette verse sera susceptible de fournir le volume additionnel de matériaux stériles de 450 000 m3 indispensable à l'achèvement du programme de travaux de remise en état dans le périmètre principal de la carrière de Foufouilloux Sud, notamment au cours de la période 2028-2029.

Toutes les autres caractéristiques de la zone d'extraction (périmètre, rythme moyen, rythme maximum, géométrie du front de taille, cote limite d'extraction...) resteront inchangées.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet à deux objectifs principaux :

- Prolonger l'exploitation de la carrière de "Foufouilloux Sud" sur une durée de 7 années, jusqu'au 09/10/2030, afin d'achever la valorisation du gisement de diatomite, dans le périmètre actuellement autorisé.
- Compenser le déficit en matériaux inertes nécessaire à la mise en oeuvre de la remise en état de la carrière de "Foufouilloux Sud", grâce à une extension du périmètre autorisé en direction du Nord-Ouest, sur une superficie de 14,3 hectares, qui constitue l'assise actuelle de la verse de matériaux stériles de l'ancienne carrière de « Foufouilloux Nord ». Cette verse sera susceptible de fournir le volume additionnel de matériaux stériles indispensable à l'achèvement du programme de travaux de remise en état dans le périmètre principal.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Voir point n° 2.3 de la notice complémentaire

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voir point n° 2 de la notice explicative

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La société IMERYS FILTRATION FRANCE a procédé le 14/04/2021 au dépôt officiel en préfecture d'un dossier de porter à connaissance établi au titre de l'article R. 181-46-II du code de l'Environnement, et qui concerne les carrières de "Foufouilloux Nord" et de "Foufouilloux Sud".

Dans son courrier en date du 08/06/2021, le préfet du Cantal a souhaité que la société IMERYS FILTRATION FRANCE puisse déposer une demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R. 122-2 du code de l'Environnement.

Cette demande d'examen au cas par cas aura pour objectif de déterminer les éléments du porter à connaissance qui sont éventuellement susceptibles de nécessiter une évaluation environnementale.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie de la carrière de "Foufouilloux Sud" (en ha)	18,95
- Superficie de la carrière de "Foufouilloux Nord" (en ha)	33,05
- Extension du périmètre autorisé en direction du Nord-Ouest (verse de stériles morainiques)	14,30
- Durée du prolongement d'autorisation (en années)	7

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Foufouilloux"

- commune de Virargues

- commune de Murat

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 52' 50" \_ Lat. 45° 07' 22" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Voir point n° 3 de la notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites de "Foufouilloux Nord" et de "Foufouilloux Sud" sont localisés dans le périmètre de la ZNIEFF de type II 830007467 "Monts du Cantal". Les carrières de "Foufouilloux Nord" et de "Foufouilloux Sud" se situent également dans le périmètre de la ZNIEFF de type I référencée 830020503, dénommée "Environs de Chastel-sur-Murat".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Virargues présente la particularité d'être rattachée à une zone dite "Montagne" au sens de la loi du 09/01/1985.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Virargues se trouve rattachée au périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de "Foufouilloux Sud" se situe à environ 250 mètres au Nord du site référencé SI00129 "Ensemble urbain de Murat", et à 1,35 kilomètres du site référencé SI00027 "Rocher de la Chapelle de Bredons et abords". Le site référencé SI00129 "Ensemble urbain de Murat" se développe sur une emprise de 362,8 hectares, et couvre l'ensemble du bourg ancien de Murat, ainsi que ses abords.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éléments de l'évaluation environnementale, élaborée en 2012, permettent d'indiquer que l'exploitation de la carrière de "Foufouilloux Sud" a conduit à la suppression d'environ 5,3 hectares de zones humides. Le merlon de stériles morainiques Ouest localisés dans l'emprise de "Foufouilloux Nord" ne renferme aucune zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de protection le plus proche des carrières de "Foufouilloux Nord et Sud" correspond au périmètre de protection éloigné du captage dit "Moulin de Brujaleine" localisé sur le territoire de la commune de Chastel-sur-Murat. Ce captage est localisé à une distance de 425 mètres à l'Ouest du site de "Foufouilloux Sud". Son périmètre de protection éloignée se situe à 375 mètres de distance.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur dans lequel se développent les carrières de "Foufouilloux Nord" et de "Foufouilloux Sud" se trouvent encadré par deux cours d'eau permanents : le ruisseau de la Gazelle au Nord et le ruisseau de Foufouilloux au Sud. Ces deux cours d'eau ont la particularité d'être rattachés à la Zone Spéciale de Conservation "Vallées de l'Allanche et du Haut Alagnon" (FR8302034). (voir ch. 4 de la notice complémentaire)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parfait achèvement du programme de remise en état, par remblayage intégral de la fouille d'extraction de "Foufouilloux Sud", reste tributaire de l'importation d'environ 450 000 m3 de matériaux stériles. Ce volume sera prélevé au droit du talus Est du merlon de stériles morainiques, implanté dans l'extrémité Ouest du site de "Foufouilloux Nord". Le déficit en matériaux indispensable au parfait achèvement des travaux de remise en état du site de "Foufouilloux Sud" sera exclusivement compensé par des matériaux stériles issus des travaux de découverte de l'ancienne carrière de "Foufouilloux Nord".
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir point n° 2.6 de la notice complémentaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir chapitre 4 de la notice complémentaire)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de découverte ont déjà été réalisés sur la totalité du périmètre de "Foufouilloux Sud". Le talus Est du merlon de stériles morainiques concerné par les travaux de reprise ultérieurs présente un aspect strictement minéral.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu du volume de matériaux à transférer, soit 450 000 m <sup>3</sup> au maximum, environ 18 000 rotations de dumpers s'avéreront nécessaires (voir chapitre 2.3 de la notice explicative).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La liaison envisagée présente la caractéristique d'être localisée à environ 90 m du hameau de Foufouilloux avec le risque potentiel de restaurer des nuisances. Toutefois, ces dernières ne devraient pas se manifester au-delà d'une période de 18 mois. L'analyse montre que ce scénario, approuvé par les habitants du hameau, ne présentera pas d'incidences notables. Des mesures d'accompagnement permettront de garantir la maîtrise des nuisances de voisinage (voir chapitre 5 de la notice explicative).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La durée prévisionnelle de transfert des matériaux est estimée à 18 mois. Au cours de cette période, les dumpers utilisés pour le transport des matériaux stériles jusqu'à la fouille d'extraction résiduelle, pourront nécessiter l'utilisation épisodique d'un éclairage artificiel pour des raisons de sécurité, notamment dans le cas de conditions climatologiques dégradées.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement concernent exclusivement le talus Est du merlon de stériles morainiques, avec restitution d'un vaste vallon ouvert qui s'inscrit en continuité avec le vallon déjà existant. La cote altimétrique s'abaissera à environ 1 040 m NGF. Les travaux de prélèvement de matériaux et de terrassement du merlon de stériles morainique permettront d'achever la remise en état de l'ancienne verse à stériles et de consolider son intégration dans le paysage local. Ces travaux garantiront l'achèvement de la remise en état, avec restitution d'un espace à vocation agricole et de zones humides.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de reprise des matériaux stériles se dérouleront exclusivement dans le périmètre satellite Nord-Ouest. Les matériaux stériles seront prélevés au droit du talus Est. Le transfert stériles morainiques s'effectuera grâce à une piste d'accès et de circulation existante dans le périmètre satellite et la traversée aménagée de la RD 139. En définitive, le projet n'entraînera ni altération d'habitats naturels, ni modifications supplémentaires des autres activités humaines, telle que l'agriculture par exemple.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les modifications envisagées n'induiront aucuns impacts cumulés significatifs.

En effet, les travaux de valorisation du gisement se poursuivront sur la base du même rythme qu'actuellement jusqu'à la fin de l'année 2027.

Pendant cette période, une partie significative des stériles morainiques de couverture, stockés dans le périmètre principal, seront régulièrement repris pour les besoins des travaux de remise en état par remblayage qui continueront à être conduits de manière coordonnée à l'avancement des travaux de valorisation du gisement.

Au cours de cette même période, aucune activité d'extraction ne sera menée dans le périmètre de l'extension Nord-Ouest, ce dernier ne recelant aucune ressource en diatomite.

Par ailleurs, la reprise et le transfert des stériles morainiques depuis le nouveau périmètre « satellite » Nord-Ouest s'effectuera uniquement à l'issue de l'achèvement complet du programme de valorisation du gisement de diatomite, soit à partir de l'année 2028.

En conséquence, les nuisances éventuelles liées à l'opération de transfert des matériaux stériles ne seront jamais susceptibles de cumuler leurs effets avec celles induites par le chantier d'extraction de la matière première.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La commune de Virargues se situe à environ 380 kilomètres de la frontière la plus proche (Suisse ou Espagne).

Aucun effet transfrontalier n'est donc envisageable.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures d'accompagnement spécifiques mises en oeuvre au titre de la maîtrise des nuisances et des dangers potentiels dans le cadre de l'opération de transfert des matériaux, sont présentées dans le chapitre 5 de la notice explicative jointe.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir chapitre 6 de la notice explicative jointe

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Une notice explicative complémentaire est jointe au présent document CERFA.

Cette notice comporte des développements adaptés pour certains chapitres spécifiques du document CERFA.

### 9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Murat

le, 03/09/2021

Signature



F. GUEIDAN

